

Délibération n°2018-061

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 27 novembre 2018, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Approbation du Procès-Verbal du C.A du 27 septembre 2018

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet le Procès-Verbal de la séance du 27 septembre 2018 au vote des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 20
Membres présents et représentés : 27	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 1	Abstention : 6

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018 est approuvé à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 28 novembre 2018

Pour le Président de l'Université des Antilles
Le Vice-Président du Conseil d'Administration
Le Président de l'Université des Antilles

Michael GEOFFROY

Pr Eustase JANKY